



...en direct

du Comité d'Entreprise

Caisse d'Epargne Bretagne Pays de Loire

Expression syndicale des élus *Sud* – comité d'entreprise du 15 novembre 2013

RESULTATS FINANCIERS AU 30/09/2013

Frédérique DESTAILLEUR, commente le compte de résultat qu'elle vient de nous remettre. Comparé à la même période en 2012 :

- le PNB est en progression de 5,3%, dû principalement à la forte augmentation des IRA,
- le coût de la ressource diminue permettant de dégager une Marge Nette d'Intérêt en forte hausse,
- le résultat brut d'exploitation affiche un résultat supérieur de 14,6 M€,
- le coût du risque régresse de 3,2%,
- les impôts et taxes ainsi que les services extérieurs sont relativement stables,
- le coefficient d'exploitation se situe à 61%, très en dessous de la moyenne du groupe,
- le résultat net s'inscrit à 84,6 M€ soit une évolution de 6,5M€.

Voilà, en bref, les grandes lignes dont semble se réjouir Madame la présidente du comité d'entreprise.

Mais, il existe quelques ombres au tableau qui provoquent manifestement un mélange de crainte et de courroux chez Madame DESTAILLEUR. D'ailleurs, lors de son intervention, elle s'empresse de nous signaler que les informations qu'elle allait nous livrer ne devront figurer ni dans le PV du CE ni dans des tracts syndicaux.

Nous respectons son souhait en invitant les lecteurs de ce compte rendu à la plus grande confidentialité...

En effet, suite à un contrôle URSSAF, l'entreprise pourrait être sanctionnée par un redressement fiscal évalué à 6M€. Les trois principaux postes incriminés sont :

- Les voyages gagnés par les salariés et les chèques cadeaux distribués,
- Les ruptures conventionnelles des membres du personnel âgés de 50 ans et plus,
- Les avantages aux collaborateurs tels que les crédits et la tarification.

Mais l'URSSAF a également porté un grand intérêt au procès-verbal rédigé par l'inspecteur du travail relatif aux fréquents dépassements d'horaires non déclarés et de fait non rémunérés en pratique dans de multiples agences. Cela équivalait à du travail dissimulé fermement condamné par le code du travail. Par ailleurs, **le Procureur de la République a été saisi du dossier et a diligenté une enquête qui se poursuit actuellement.** Evidemment, l'affaire peut se révéler délicate pour l'entreprise, tant au niveau financier que médiatique si les faits sont avérés. Pourtant, depuis de nombreux mois, les représentants Sud avaient alerté la direction sur ce problème récurrent des heures supplémentaires non déclarées consécutives, notamment, à une charge de travail démesurée. Nous avons rappelé à Madame DESTAILLEUR que, malgré les affirmations et les avertissements de Sud, la direction a longtemps nié l'existence de ces dépassements horaires et que **la mise en place d'un système fiable et infalsifiable tel que le pointage quatre fois par jour restait la meilleure solution pour éviter ce genre de mésaventure.** Car, à se croire au-dessus des lois, il arrive de se brûler les ailes.

SUD Caisse d'Epargne Bretagne – Pays de Loire www.sudbpce.com

Nantes – dom 55951 - ☎ 02 72 20 34 87 ☎ 02 40 16 95 28 ✉ sud.cebpl@orange.fr
Vannes – dom 22350 - ☎ 02 22 07 50 56 ☎ 02 97 01 58 24 ✉ claud.corbel@aliceadsl.fr

Rejoignez-nous sur Facebook

« L'ECUREUIL SE MET A L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE. »

Suite à un article de presse paru dans « Les Echos », les élus ont demandé quelques précisions à la direction sur la phase d'expérimentation en cours d'un logiciel d'intelligence artificielle dans les agences de DINAN, MORDELLES et LE RHEU.

Frédérique DESTAILLEUR explique que cet outil doit aider le commercial à la préparation des rendez-vous, lui éviter de faire toutes les recherches lui-même et apporter une plus-value en terme de service. En fait, la « machine » va chercher toutes les informations sur le client et sa famille et propose des produits qu'ils ne détiennent pas et dont ils auraient absolument besoin (lisez qui rapportent du PNB à l'entreprise !!!). Mais qu'on se rassure, le conseiller est libre de suivre les préconisations ou pas...

C'est bien sur le papier mais, en réalité... le salarié aura-t-il vraiment le choix ? Devra-t-il suivre à la lettre les préconisations du logiciel sans pouvoir y déroger ? L'utilisation systématique du logiciel deviendra-t-il obligatoire ? Ou s'agit-il d'un moyen supplémentaire de contrôle des salariés ? En tout cas, ce sera un nouvel élément de pression.

Les élus Sud au comité d'entreprise :

Elisabeth LE FAUCHEUR - Gilles DURAND - Dominique GUILLOUX - Isabelle CORDIER - Yves LE COSSEC - Serge PEDRAU - Hervé TESSIER

Le représentant syndical SUD :

Claude CORBEL



.....
SUD Caisse d'Épargne Bretagne – Pays de Loire www.sudbpce.com

Nantes – dom 55951 - ☎ 02 72 20 34 87 ☎ 02 40 16 95 28 ✉ sud.cebpl@orange.fr
Vannes – dom 22350 - ☎ 02 22 07 50 56 ☎ 02 97 01 58 24 ✉ claud.corbel@aliceadsl.fr

Rejoignez-nous sur Facebook 